

Demande d'Autorisation Environnementale

Pièce n°5
Plans – 1/25000^{ème}

TELEHOUSE

Extension du datacenter
TH3 – Bâtiment P2

Magny-les-Hameaux
(78)

Janvier 2023

Composition du dossier accompagnant la demande d'autorisation environnementale

Pièce	Intitulé
Pièce 0	Composition du dossier accompagnant la demande d'autorisation environnementale Grille de correspondance entre le dossier et le formulaire CERFA n°15964*02
Pièce 1	Note de présentation non technique du projet
Pièce 2	Présentation administrative et technique du projet
Pièce 3	Capacités techniques et financières
Pièce 4	Éléments relatifs aux installations de production d'électricité
Pièce 5	Plans réglementaires
Pièce 6	Étude d'impact sur l'environnement
Pièce 7	Résumé non technique de l'étude d'impact
Pièce 8	Annexes de l'étude d'impact
Pièce 9	Étude de dangers
Pièce 10	Directive IED – Rapport de base
Pièce 11	Directive IED – Analyse des MTD
Pièce 12	Analyse de la compatibilité du projet par rapport aux arrêtés ministériels de prescriptions générales

Les principaux plans présentés dans cette demande d'autorisation environnementale sont les suivants :

- **Plans réglementaires :**
 - Plan de situation à l'échelle 1/25000^{ème}, matérialisant l'emplacement du projet et le rayon d'affichage de 3 km ;
 - Plan masse actuel à l'échelle 1/500^{ème}, matérialisant le site dans sa configuration actuelle, sans le projet P2 ;
 - Plan masse projet à l'échelle 1/500^{ème}, matérialisant l'insertion du projet P2 dans le site actuel. Compte-tenu de l'emprise du site et dans un souci de lisibilité, une dérogation est demandée afin de joindre un plan au 1/500^{ème} en remplacement de celui au 1/200^{ème} demandé par le Code de l'Environnement. Ce plan matérialise en rouge les aménagements spécifiquement créés dans le cadre du projet P2 ;

- **Plans complémentaires joints au dossier utiles à la compréhension du projet :**
 - Plans des étages du bâtiment P2 ;
 - Plans des murs coupe-feu du bâtiment P2 ;
 - Plans en coupe du bâtiment P2 ;
 - Élévations du bâtiment P2.

→ Ce document constitue le plan de situation à l'échelle 1/25000^{ème}

